

Anthropologie des sociétés andines

Gilles Rivière



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/20652>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2011

Pagination : 386-387

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Gilles Rivière, « Anthropologie des sociétés andines », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2011, mis en ligne le 15 juin 2015, consulté le 19 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/20652>

Ce document a été généré automatiquement le 19 janvier 2023.

Tous droits réservés

Anthropologie des sociétés andines

Gilles Rivière

Gilles Rivière, maître de conférences

Histoires, mémoires, identités

- 1 AU cours de l'année, nous avons d'une part poursuivi l'analyse des techniques qui dans les communautés aymaras et quechuas sont les supports de la mémoire sociale. Nous avons approfondi l'analyse de certains objets patrimoniaux qui ne peuvent être ni échangés ni vendus (paquets sacrés ou *q'ipi/chhaqi*, ponchos rituels, bâtons de commandement ou *varas*), considérant leur origine et les formes de transmission à l'intérieur des différents segments communautaires (*parcialidad*, *ayllu*, lignages, etc.).
- 2 D'autre part, à la lueur des changements politiques en cours dans plusieurs pays de la région (Bolivie, Chili, Pérou), nous avons poursuivi le chantier ouvert il y a plusieurs années à propos des partis et organisations indigènes. Chaque fois, nous sommes partis d'études de cas bien circonscrits pour tenter de comprendre comment les acteurs locaux réagissent aux politiques (multiculturelles, Interculturelles, etc.) mises en place par les États. Trop souvent, en effet, les publications se limitent à l'analyse des cadres juridiques et législatifs définis par les gouvernements, en collaboration plus ou moins étroite avec diverses organisations internationales. Or, les cas analysés montrent que les communautés et villages indigènes ne sont pas des acteurs passifs prenant pour argent comptant les directives que l'on tente d'imposer d'en haut. Chaque fois, il est nécessaire de prendre en compte les accommodements et conflits, les dynamiques sociales et politiques locales, les caractéristiques des organisations indigènes et leurs revendications tout en les situant dans les histoires et situations politiques des pays considérés. Cette démarche va à l'encontre de certains travaux dont les conclusions sont biaisées par des débats inappropriés pour penser les processus en cours dans les pays andins, et souvent teintés d'un profond ethnocentrisme.
- 3 Nelson Manrique (Pontificia Universidad Católica, Lima), professeur invité, a fait quatre séminaires sur l'histoire et les formes de discrimination ethnique et raciale au Pérou :

« *La independencia, la cuestión nacional y el “problema indígena”* », « *Etnicidad, nación, y nacionalismo en el Perú. Racismo y orden oligárquico* », « *La violencia ejemplarizadora. Guerra y etnicidad en el Perú de los ochenta* », « *“Criollos” y “andinos” en la era de Internet* ». Il a montré que dans toute l'Amérique latine, les mouvements indianistes ont acquis un poids politique important alors qu'au Pérou il en va autrement. Dans ce pays, les organisations indigènes sont moins structurées et puissantes qu'en Bolivie ou en Équateur, et la force des discriminations y a longtemps été sous-estimée. Elle apparaît pourtant clairement dans le rapport de la Commission pour la Vérité et la Réconciliation concernant la violence politique et le viol des droits de l'homme dans les années 1980-2000. Plus de 75 % des personnes assassinées au cours de cette période étaient de langue quechua et la mortalité chez les Ashaninka a alors été plus forte que dans les autres groupes de la population.

- 4 Au Chili, comme l'a montré Cécile Livenais, le multiculturalisme est strictement encadré par l'État dans la perspective d'une plus grande intégration des indigènes à l'économie de marché. On assiste ainsi à un renforcement institutionnel de la part de l'État qui fixe et délimite les différents espaces et concepts sur lesquels reposent les lois indigènes. L'ethnisation réduit la question indigène à des droits culturels. Du coup, sont laissés de côté les aspects politiques, économiques et sociaux. Les rapports de pouvoir ne sont pas remis en cause, ce que ne cessent de dénoncer les organisations indigènes dont les revendications sont plus politiques.
- 5 Enfin, Diego Muñoz a présenté ses recherches sur l'île de Pâques, montrant que l'insularité, habituellement définie comme un espace clos, n'a pas de sens pour ses habitants qui aujourd'hui vivent dispersés sur plusieurs sites (le continent chilien et la Polynésie). L'île est certes éloignée mais elle n'est pas isolée. La circulation des Rapa Nui, celles des biens, matériels ou non, leur a permis de prendre conscience de leur particularité et de mettre en place des stratégies identitaires fortes.

INDEX

Thèmes : Anthropologie sociale, ethnographie et ethnologie